L'inauguration des nouveaux services de la Gare de l'Est

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Le premier, M. Renaudin, Président du Conseil d'Administration, a pris la paroles, ce fut pour donner en quelques chiffres, un tableau de l'activité du réseau.

LE DISCOURS DU MINISTRE

M. Deligne, Ministre des Travaux Publics, a prononcé ensuite son discours.

Il rappela l'insuffisance actuelle des gares parisiennes et souligna le véritable tour de force réalisé à la Gare de l'Est. Il en félicite tous les artisans.

Le Ministre ajouta : « J'estime avec vous qu'une politique de collaboration s'impose entre le rail et la route. Sur ce terrain, vous pouvez compter Messieurs, sur mon concours le plus agissant; vous avez enfin affirmé votre volonté de maintenir l'union la plus féconde, d'examiner les suggestions qui vous sont présentées même par les plus modestes de vos agents, d'encourager les initiatives dès qu'elles sont bonnes, de retenir les projets dès qu'ils sont reconnus possibles et satisfaisants, d'accueillir en un mot, la collaboration du personnel.

» Je ne puis que m'associer de tout cœur avec vous et vous donner ici l'assurance que dans tous ces domaines vous pouvez également faire confiance au Ministre des Travaux Publics »

M. Deligne termina par ces mots: « Je connais l'étroite solidarité des cheminots, la générosité de leurs sentiments. Je connais la droiture de leur cœur, et comme tous ceux qui sont à la peine doivent être à l'honneur, je tiens, au nom du Gouvernement de la République, à remercier et à féliciter ici tout le personnel des Chemins de fer de l'Est ».

REMISE DE DISTINCTIONS ET VISITE DE LA GARE

Le Ministre remit la croix de Chevalier de la Légion d'honneur à M. Moulard, sous-chef de gare à Paris-Est et la Médaille d'honneur des Chemins de fer à 82 agents de la Compagnie. Puis M. Deligne et les personnalités présentes ont visité la nouvelle gare, des wagons métalliques du dernier modèle et un poste électrique à leviers d'itinéraires ainsi que le plus moderne des postes d'aiguillage.

POUR LES ÉTRENNES

Etabl. DEMEYÈRE

SIÈGE :
212-212 bis, 214, r.L.-Gambetta, Lille
Succursales multiples
JOLIS SOUS-VERRES
quantité limitée :: Pressez-vous.

0258

LA PROTECTION de la culture du lin

DES DOLÉANCES DES CULTIVATEURS ET TEILLEURS-ROUISSEURS ONT ÉTÉ EXPOSÉES HIER AU GROUPE DE DÉFENSE DES TEXTILES NATIONAUX

Le groupe de défense des textiles nationaux s'est réuni au Sénat, sous la présidence de **M. Edmond CAVILLON**, sénateur de la Somme. Il a reçu une délégation de l'Association Générale des Régions de France.

M. du Fietey, représentant de cette Association, a exposé les doléances des cultivateurs et des teilleurs-rouisseurs. Les uns et les autres demandent : **1° le vote rapide d'une loi tendant à réprimer les abus dans la vente des tissus de lin ; 2° l'obligation, dans les marchés de l'Administration, d'employer des toiles fabriquées avec des lins français et surtout le paiement rapide des primes créées par la loi du 4 juillet 1931, seul moyen d'engager les cultivateurs français à semer du lin en 1932.**

CONTRE LES MENACES DE BAISSE DE SALAIRES DES CHEMINOTS

Les cheminots de la région d'Alhi, au cours d'un grand meeting, ont voté un ordre du jour protestant contre les menaces de baisse des salaires et se sont déclarés prêts à employer tous les moyens propres à assurer la sauvegarde de leurs intérêts.

NOEL, LES ÉTRENNES !
Des wagons de jouets valant de 3 fr. 25 à 20 fr. offerts gratuitement aux
Établissements DEMEYERE
à partir d'un achat de 500 gr. de leurs
EXCELLENTS CAFÉS
Supérieurs aux Meilleurs garantis purs, sans moulitage ni enrobage et torréfiés à la vue de tous au Siège
212-212 bis, 214, rue L.-Gambetta, LILLE
Succursales multiples 0255

AU COMITÉ Antituberculeux du Nord

M. HAMBERT A ÉTÉ NOMMÉ DIRECTEUR DU SANATORIUM DE FELLERIES-LIESSIES

Le Comité départemental de préservation antituberculeuse s'est réuni à la Préfecture mercredi 23 décembre, à 10 h. 30, sous la présidence de M. Louis Boujard, secrétaire général du Nord, assisté de M. Dusausoy, secrétaire général du Comité.

Etaient présents : Mlle Guignet ; MM le Docteur Bourdon, conseiller général, vice-président du Comité ; Couteaux Descamps et Leroy, conseillers généraux ; Hadou, Joseph Wibaux et Paquet ; M. le Docteur Marmier, directeur de l'Institut Pasteur ; MM. les professeurs Leclercq et David ; M. le Docteur Vielledent, Inspecteur départemental de la Santé et de l'Hygiène publiques ; M. Varlaton, directeur administratif de la Ligue du Nord contre la Tuberculose.

Après avoir renouvelé les mandats de M. de La Grange, vice-président au titre de la section administrative et de M. le Docteur Bourdon, vice-président au titre de la section technique, l'Assemblée a examiné diverses questions relatives aux infirmières-visiteuses : titularisation des stagiaires ; promotions de classe avec effet du 1er janvier 1932 ; nominations et changements de postes ; désignations d'infirmières-chefs ; détachement d'une 2e infirmière en qualité de monitrice à l'école de visiteuses de Lille ; reclassement d'une infirmière venant d'un autre département.

L'Assemblée a procédé ensuite à l'attribution de subventions pour travaux d'agrandissement et d'aménagement des dispensaires et achat de matériel et de mobilier.

Elle a examiné sous avis concernant la nomination de médecins appelés à exercer dans les dispensaires d'Hazebrouck, de Saint-Amand, d'Halluin, de Seclin et de Somain.

Elle a examiné diverses questions relatives au sanatorium de Fellerles-Liessies et à la Maison des Tout-Petits de Monceau-Saint-Waast. Notons que M Hambert est nommé directeur du Sanatorium de Fellerles-Liessies en remplacement du premier titulaire, démissionnaire.

LIQUEUR
CORDIAL-MÉDOC

LA CIRCULATION DES AUTOS ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE

Mercredi a eu lieu, au ministère des Finances, la signature d'une convention additionnelle à la convention conclue le 16 mai 1931, entre la France et la Belgique, pour éviter les doubles impositions. Cette convention, analogue à celle conclue en 1930 avec l'Italie, était relative à certains impôts directs et aux valeurs mobilières.

Le nouvel accord concerne la taxe de circulation sur les automobiles. Il fixe les conditions dans lesquelles les ressortissants de l'un des deux pays peuvent faire circuler dans l'autre leurs véhicules automobiles en franchise de taxe de circulation et prévoit à cet égard deux régimes distincts, l'un applicable à la zone frontalière et l'autre relatif aux véhicules de tourisme des deux nations pour l'ensemble de leurs territoires.

A l'occasion de la signature de cet accord, le ministre du Budget et Mme Pletri ont offert, au ministère des Finances, un déjeuner auquel assistait l'ambassadeur de Belgique et plusieurs hauts fonctionnaires des ministères belges et français des Affaires étrangères et des Finances.

COMMISSION HISTORIQUE DU NORD

La prochaine séance aura lieu le 28 décembre, à 16 h. 30. Ordre du jour : M. le Chanoine David : « Un Lillois, Jacques Lemesre, pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle au XVIIIe siècle » ; M. Emile Gavelle : « Histoire d'une petite découverte : quelques portraits lillois du XVIe siècle » ; M. Jean Descamps : « A propos de la découverte, à la frontière franco-belge, de bornes aux armes d'Autriche ».

LA RATIFICATION du moratoire Hoover par le Sénat américain

Ainsi que nous l'avons dit dans nos dernières éditions d'hier, le Sénat américain a ratifié par 69 voix contre 12, le moratoire Hoover déjà voté par la Chambre des représentants. Il a également adopté sans discussion la résolution prise par la Chambre des représentants s'opposant à toute nouvelle réduction et à l'annulation des dettes de guerre.

Les débats du Sénat confirment nettement l'opinion que les cercles politiques sont absolument opposés à toute réduction des dettes ou même à un second moratoire.

Les milieux informés estiment que si M. Hoover n'avait pas pris la précaution de s'assurer d'avance les promesses de ratification des principaux leaders du congrès, la ratification du moratoire se serait heurtée à de grandes difficultés.

Aucun amendement n'ayant été accepté, le texte du moratoire subsiste tel qu'il a été amendé par la Chambre.

Le congrès s'est ajourné au 4 janvier.

LE PAIN BAISSE... EN ALLEMAGNE

D'accord avec le commissaire du Reich pour le contrôle des prix, l'assemblée des patrons boulangers du Reich a décidé, mercredi matin, une réduction du prix du pain de 10 %, qui entre immédiatement en vigueur.

LES LIGNES DES P. T. T. D'INTÉRÊT PRIVÉ

Un décret en date du 6 juin 1931 modifie comme suit les frais d'établissement et les redevances d'entretien des lignes d'intérêt privé.

Article 1er. — Les permissionnaires des lignes électriques d'intérêt privé construites par l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones doivent rembourser le montant intégral des dépenses de premier établissement de leurs lignes (matériel personnel et main-d'œuvre, majorées de 15 % à titre de frais généraux.

Les lignes construites par l'Etat restent la propriété exclusive de l'Etat qui se borne à en concéder l'usage.

Article 2. — Les redevances à verser par les permissionnaires à titre de participation aux frais d'entretien desdites lignes sont calculées, d'après la longueur réelle des fils sur les bases suivantes : a) Lignes aériennes, lignes souterraines en tranchée ou sous galerie à un et à deux fils ; Par hectomètre indivisible de ligne et par an : Ligne à un fil : 12 fr. ; à deux fils : 18 fr. ; b) Lignes aériennes, lignes souterraines en tranchée ou sous galerie à plus de deux fils : Par hectomètre indivisible de ligne et par an : Pour les deux premiers fils, 18 fr. ; Par fil en sus des deux premiers : 6 fr.

LES ALLOCATIONS MILITAIRES

Le Conseil départemental du Nord chargé de statuer sur les demandes d'allocations journalières émanant de familles de militaires s'est réuni le 23 décembre courant, à 15 h. 30, à la Préfecture, sous la présidence de M. Boujard, secrétaire général, assisté de M Cerisier chef de division secrétaire. Etaient présents : MM. Blondé et Masson conseillers généraux ; Houllion, conseiller d'arrondissement ; Bonneau, délégué de M le Trésorier-Payeur général ; Dechs, délégué de M. le Directeur des Contributions Directes. L'assemblée a examiné 248 affaires.

Le Numéro spécial de NOËL du
RÉVEIL ILLUSTRÉ
est paru
20 Pages — 0 fr. 35
Il commence le
Grand Concours
de la meilleure 1re Page
203 Prix d'une valeur dépassant 12.000 fr.
Dans ce même numéro 523, daté DIMANCHE 27 DÉCEMBRE, débutent
L'OUBLIÉ Par Pierre BENOIT de l'Académie Française
TUTEUR Par Charles FOLEY Le célèbre Romancier

La Semaine Agricole à la Foire Commerciale de Lille de 1932

Dans le but d'organiser, de déterminer nettement les conditions de la semaine agricole à la Foire Commerciale de Lille de 1932, une importante réunion a été tenue mercredi, de 11 à 13 heures, en une des salles de la Nouvelle Bourse de Commerce.

Malgré la crise économique qui sévit, les dirigeants de la Foire Commerciale de Lille ont le ferme espoir que la Foire de 1932 sera aussi prospère que les précédentes manifestations de ce genre. Et il semble bien qu'ils ont raison, puisque, de toutes parts, les demandes de stands affluent. Ce n'est pas en effet au moment où les affaires ont tendance à se raréfier qu'il convient de diminuer l'effort.

Au point de vue agricole notamment, il ressort de la réunion d'hier, que les manifestations de l'agriculture à la prochaine foire seront encore plus importantes que les années précédentes.

UNE MISE AU POINT DE LA SEMAINE AGRICOLE

La réunion tenue à la Bourse du Commerce fut présidée par M. Carlier-Caffieri, député, président de la Société des Agriculteurs du Nord, ayant à ses côtés MM. L. Delepoulle, Edouard Bouchery, président et commissaire général du Comité de la Foire Commerciale de Lille. On y remarquait en outre la présence de MM. Vezin, directeur départemental des services agricoles ; Riez, directeur départemental des services vétérinaires ; Guilbaut conseiller général, président du Comice Agricole ; Dorchies, président du Syndicat des maraîchers ; Monsarrat, vétérinaire départemental honoraire ; Bataille, vice-président de la Société des Agriculteurs du Nord ; Rivart, secrétaire administratif ; Delarue, professeur d'agriculture ; Picavet, maire de Wambrechies ; Bedène, jardinier en chef de la Ville de Lille ; Matte, Vandervynck, ingénieur rural ; C. Destombes, etc., etc...

M. Carlier-Caffieri dit le but de la réunion qui a trait à l'organisation de la future semaine agricole à la Foire Commerciale de 1932.

M. Rivart donna lecture du procès-verbal de le dernière réunion, après quoi M. Carlier-Caffieri remercia MM. L. Delepoulle et Edouard Bouchery, de leur zèle pour la cause de l'agriculture, les assura du concours absolu de l'agriculture.

LES DATES DES DÉMONSTRATIONS AGRICOLES

M. Edouard Bouchery informe l'assemblée que la future Foire Commerciale de Lille, celle de 1932, aura lieu du 9 au 24 avril inclus.

L'assemblée décide que la semaine agricole aura lieu du 17 au 24 avril inclus. Elle durera ainsi huit jours pleins.

En outre, elle adhère à une protestation de l' « Union Commerciale », contre l' « Union des Exposants de machines agricoles », qui, d'après elle, veut interdire à ses adhérents d'exposer ailleurs qu'au Salon des Machines Agricoles à Paris, et écartant ainsi les foires commerciales de province. Un vœu dans ce sens protestataire est adopté. En voici le texte :

« L'Union des Foires Commerciales déclare abusives et contraires à l'intérêt des commerçants, industriels et agriculteurs, les interdictions arbitrairement prononcées par l'Union des Exposants de Machines Agricoles.

» Est fermement résolue à prendre la défense des exposants et des acheteurs, décide :

» 1° De porter le présent ordre du jour à la connaissance du Bureau de la Chambre Syndicale des Constructeurs Français de Machines Agricoles ;

» 2° Dans le cas où satisfaction ne serait pas accordée aux Foires Françaises, de porter la question devant les Pouvoirs publics, à qui il appartiendra d'examiner si les intérêts particuliers doivent primer l'intérêt général, et si une manifestation organisée à Paris peut impunément empêcher la marche régulière et le développement normal des Foires Commerciales organisées sur tous les autres points du territoire. »

Il n'y aura pas de journée de motoculture à Wambrechies cette année, vu certaines difficultés de terrain, qui surgissent et le manque de nouveautés à présenter parmi les tracteurs. Une exposition spéciale pour la culture maraîchère sera par ailleurs montée à la Foire même. Des expériences de traite mécanique des vaches auront lieu également à la Foire Commerciale. Un comité d'organisation est désigné dans ce but. Il aura comme président, M. Riez.

L'installation d'une ferme modèle électrifiée a été proposée, comme curiosité à présenter à la Foire Commerciale de Lille. Cette proposition n'est pas retenue pour 1932, après observations de M. Vandervynck. Sur proposition de M Edouard Bouchery, on retient l'étude de cette idée de ferme électrifiée pour 1933, sur le terrain définitif de la Foire Commerciale.

Un concours de maréchalerie est, de même, ajourné en 1933.

TRAINS ET AUTOBUS SPÉCIAUX

Sur demande d'un exposant, on interviendra auprès de la Cie de Chemin de fer et des Compagnies d'autobus, pour obtenir trains et autobus spéciaux, le ou les dimanches des élections, cela dans le but de permettre aux visiteurs de la Foire d'accomplir leur devoir électoral avant de se rendre à Lille.

UN BANQUET

Après la réunion un banquet intime et amical groupa les personnalités précitées au Royal-Hôtel. A 15 h. 30 il prenait fin.

En ajoutant un flacon d'EXTRAIT NOIROT AU QUINQUINA à un litre de vin de table on obtient aussitôt un délicieux Vin au Quinquina tonique et fortifiant non médicamenteux.
2,75 LE FLACON Pharmacies, Droguerles, Herboristeries, Maison d'alimentation.

UN INDIVIDU escroqua 150.000 francs en faisant le mort

La sûreté lyonnaise a arrêté, à la suite d'autres plaintes en escroquerie, un individu qui est légalement mort et enterré depuis six mois et dont la maîtresse a touché une assurance sur la vie de 150.000 francs. Il s'agit de Louis Durand, 31 ans.

Conduit à la sûreté et fouillé, cet individu a été trouvé porteur d'une somme de 19.000 francs. Interrogé sur la provenance de cet argent, il a fait l'extraordinaire récit suivant :

LE RÉCIT DU ROUBLARD

« — Ces 19.000 francs sont le résultat d'une escroquerie à l'assurance que j'ai commise à Alger, au mois de juin, dans les circonstances suivantes :

» Dans les premiers jours de juin, je me suis assuré sur la vie pour 150.000 fr. J'avais fait porter le bénéfice de cette somme sur la tête de mon amie, Mme Gauthier ».

COMMENT IL OPÉRA

« Le 27 juin, j'ai pris douze comprimés de quinine le matin et douze le soir. Vers 20 heures, ma maîtresse est allée chercher un médecin et, dès le lendemain matin, elle en a fait venir un autre.

» Je m'étais mis au lit et je faisais le mort, après m'être teint le visage avec du permanganate pour donner à ma peau une couleur verdâtre.

« Ma maîtresse est retournée chez le premier médecin qui m'avait soigné au moment où j'avais absorbé la quinine. Le docteur n'était pas chez lui ; ce fut son frère qui la reçut. Il était également médecin. Elle lui dit que je venais de mourir. Sans difficulté, le médecin délivra un permis d'inhumer. Elle lui versa 40 francs pour la consultation.

» Nantie du permis d'inhumer, ma maîtresse fit toutes les démarches nécessaires, tant à l'état civil qu'aux pompes funèbres ».

UN MANNEQUIN A LA PLACE D'UN CADAVRE

« Le 30 juin, on apporta dans la chambre que j'occupais à l'hôtel, à Alger, un cercueil.

» Au moment de la mise en bière, ma maîtresse éloigna, à l'aide d'un solide pourboire, les employés des pompes funèbres, en les persuadant de la laisser seule pendant quelques minutes : elle voulait, leur dit-elle, placer dans mon cercueil des objets de piété que les yeux profanes ne devaient pas apercevoir.

» Illico, je sortis du lit où je me mordondais depuis deux jours en train de faire le mort. Ma maîtresse disposa dans la bière un mannequin que nous avions confectionné avec une combinaison bourrée de sable — ce travail nous avait demandé plusieurs jours de préparation — puis nous avons fermé le cercueil. Je me suis alors caché dans l'armoire à glace.

» Les funérailles ont eu lieu avec le cérémonial accoutumé d'un enterrement de 5e classe ».

« NOUS ALLIONS CHAQUE DIMANCHE PORTER DES FLEURS SUR « MA TOMBE »

« Sans désemparer, je suis parti pour Constantine, où j'habitai alors tranquillement avec ma maîtresse. Je suis resté là, caché pendant, trois mois.

» Nous sommes ensuite revenus à Alger, où je me fis passer pour le nouveau amant de ma maîtresse. Et j'allai régulièrement, chaque dimanche, porter des fleurs sur ma propre tombe.

» Bref, quand, après un certain nombre de démarches, ma maîtresse eut touché, de la compagnie d'assurance, un premier chèque de 80.000 francs — sur lequel nous dûmes payer à l'Etat 40.000 francs pour les droits de succession — nous sommes partis de Constantine. Après avoir fait l'emplette d'une auto, nous sommes venus habiter à Pommiers, près de Villefranche-sur-Saône.

» Dans le courant du mois d'octobre nous sommes retournés à Paris où nous avons aisément touché le reliquat de l'assurance, soit une somme de 70.000 fr.

» L'employé qui nous a reçus a vivement conseillé à ma maîtresse de me faire assurer sur la vie, car, a-t-il dit : « Il faut toujours prévoir un malheur ».

» Avec l'argent que nous avions ainsi touché, nous avons acheté une propriété à Pommiers, au nom de ma maîtresse, et nous avons exploité la petite ferme qui y était attenante ».

LA BANQUE DE FRANCE VERSERAIT 250 MILLIONS A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

On annonce que le conseil de régence de la Banque de France a délibéré dès mercredi matin sur les suggestions formulées par la commission sénatoriale des finances au sujet de modifications apportées à la convention passée entre l'Etat et la banque.

Désireux d'arriver avant jeudi, à un accord complet avec le gouvernement et le Parlement, le conseil de régence a **décidé d'augmenter de 50 millions le montant du versement en capital que la Banque doit effectuer à la Caisse d'amortissement pour prendre sa part de la perte subie par suite de la dévaluation de la livre sterling.**

Cette augmentation porterait donc à 250 millions le montant du versement en question.

Le gouverneur de la Banque de France a immédiatement saisi le ministre des Finances de la decision du conseil de régence par une lettre officielle qu'à son tour M. P.-E. Flandin a communiquée à la commission des Finances du Sénat, réunie à la fin de la matinée.

La commission, par dix-neuf voix contre cinq et deux abstentions, a finalement approuvé le projet de loi.

Il convient d'ajouter à ce communiqué que la haute assemblée sera appelée à ratifier le projet de convention en séance publique.

Ainsi, le projet de ratification de la convention n'aura pas à retourner devant la Chambre, et la Banque sera mise à même de procéder, dès jeudi, selon l'usage établi, à la réévaluation de ses avoirs en devises.

L'Outillage National retour du Sénat devant la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Après la réponse de **M. Flandin, divers chapitres des ministères sont adoptés.**

Sur les crédits prévus pour les voies navigables, M. DELCOURT, **député du Nord**, demande que soient **reservés les crédits nécessaires à l'amélioration du cours de l'Escaut.** Ces travaux permettraient l'utilisation de chômeurs

M. Nomblot demande que pour le chapitre de l'agriculture (organisation des debouchés, exportations : 20 millions) on reprenne le libellé du Sénat qui a prévu aussi l'organisation du marché intérieur.

Après interventions de **MM. François-Albert, Malvy** et **Fould**, les propositions de la commission des finances sont **adoptées** à mains levées.

En ce qui concerne les depenses prévues contre les inondations, **M. Malvy** précise à quelques députés, que les 60 millions accordés, le sont pour toute la France, non pas seulement pour la région parisienne.

La commission propose de reprendre le texte de la Chambre, cette proposition est adoptée.

LA CAISSE D'AVANCES AUX COMMUNES

A propos de l'article relatif à la Caisse d'avances aux communes, une discussion s'engage entre **MM. Jacques Desbons** et **Lamoureux**, à propos de l'utilisation des recettes du Pari mutuel pour encourager l'élevage. **M. Fould**, sous-secrétaire d'Etat, appuie la proposition de **M. Desbons**, de reprendre sur ce point le texte du Sénat. Cet amendement est **adopté** à mains levées. On versera donc à la Caisse d'avances aux communes les deux tiers de la part de l'Etat dans les prélèvements sur les sommes engagées au Pari mutuel en dehors des champs de courses institués par l'article 186 de la loi du 16 avril 1930, après qu'aura été affecté à l'élevage 1.50 % de la totalité des dites sommes. Le tiers restant réparti entre les adductions d'eau potable, l'enseignement agricole et les œuvres de bienfaisance, dans la proportion actuellement en vigueur

Une longue controverse s'engage sur le taux de l'intérêt des emprunts communaux, entre **MM. Jaubert, Lamoureux**, rapporteur général, et **Flandin**, ministre des Finances. A l'article 10 **M. Flandin** demande à la Chambre d'accepter à titre de transaction, le texte du Sénat pour la répartition des ressources de la Caisse entre les petites communes rurales. **L'article 10 est adopté** après observations de **MM. Nouelle** et **de Fels, ainsi** que les derniers articles et l'ensemble du projet.

SÉANCE DE NUIT

Sur la demande de discussion immédiate du ministre du Commerce, on adopte à mains levées, sans débat, un projet relatif au régime douanier des pates de cellulose.

On adopte la proposition de **M. Laval** de discuter en séance de nuit :

1° Le projet concernant l'émission d'obligations de chemin de fer, afin d'éviter la fermeture d'usines. Le président du Conseil déclare qu'un débat général aura lieu à la rentrée et que le gouvernement n'usera pas de prérogatives pour relever les tarifs ;

2° Le projet de réorganisation de la l'Atlantique ;

3° La loi d'amnistie.

Jeudi après-midi viendra la discussion des baux commerciaux et des avances aux sociétés d'habitations à bon marché.

Après intervention de **M. Doriot**, qui demande des précisions sur le maintien ou la réduction éventuelle des salaires des cheminots, auquel le président du Conseil répond ainsi qu'à des interventions de **MM. D'Aucifferet, Pesquier** et **Bartin**, la séance est suspendue à 19 heures, reprise à 21 heures.

L'EXPOSITION DE L'HABITATION A LA PROCHAINE FOIRE COMMERCIALE DE LILLE

Nous avons fait connaître que pendant la prochaine Foire Commerciale et Internationale de Lille en avril, se tiendrait une Exposition des Arts Réginaux appliqués à l'habitation. A ce sujet M. Paul Dervaux, vice-président du Comité régional des Arts Appliqués, qui a pris l'initiative de cette manifestation, nous adresse la communication suivante que nous insérons bien volontiers :

Le Comité régional des Arts Appliqués en accord avec le Comité de la Foire Commerciale Internationale de Lille, prépare un Congrès de l'Habitation qui se tiendra dans la Foire même, les samedi 9, dimanche 10 lundi 11 et mardi 12 avril.

Comme nous l'avons déjà publié, le but de ce Congrès est de dégager les caractéristiques régionales de l'habitation, du mobilier et de la décoration

L'exposition projetée sera divisée en trois sections : Historique, Architecture, Mobilier.

Le Comité régional des Arts appliqués a trouvé dans le Comité de la Foire Commerciale de Lille et particulièrement en la personne de son Commissaire général M Edouard Bouchery tout le concours souhaitable pour mener à bien cette manifestation, qui promet d'être d'une importance capitale.

LA FILLETTE ÉBOUILLANTÉE A CAMBRAI, A SUCCOMBÉ

Nous avons relaté hier, que la petite Paulette Happe, âgée de 3 ans et demi, dont les parents habitent rue du Pont Rouge, à Cambrai, avait été grièvement brûlée en tombant dans un chaudron d'eau bouillante

Or, nous apprenons que la pauvre enfant est décédée mardi dans la journée après de terribles souffrances.

FEUILLETON DU 24 DECEMBRE. — N. 19

LA CAGE D'ACIER

par Maurice LANDAY

Une émotion presque bienfaisante le pénétrait à la vue de ces longues théories de bâtiments, d'ateliers, d'usines, de hauts fourneaux.

Et, plus d'une fois, il s'était surpris à penser à haute voix :

— Ceux-là sont heureux qui peuvent, le cœur léger, l'âme épanouie comme une fleur, contempler leur œuvre de travail. Quelle joie ce doit être pour Argirh quand, le soir venu, du haut de sa terrasse, il contemple « sa ville », de pouvoir se dire : « Tout cela, c'est moi : tout cela me doit la vie. Là où Dieu n'avait rien voulu faire sortir de terre, moi, j'ai créé de la vie ! »

Et, lorsqu'il pensait ainsi Jean éprouvait l'ardent besoin de se dépenser de faire quelque chose, de créer de la vie à son tour.

Mais le moyen d'y parvenir ?

Sa veulerie l'empêchait de faire le moindre effort dans ce but. Il aurait fallu pour qu'il méritât de vivre, au sens le plus élevé du mot, pour qu'il fît œuvre de ses dix doigts, qu'une force à ses côtés, une force bienfaisante se révélât, lui imposât sa loi. Il aurait eu besoin d'avoir un but dans la vie, une raison d'exister, de travailler, de lutter.

Au fond, ce n'était pas un trop mauvais diable que ce « Jean-Vaut-Rien », comme se plaisait à le surnommer son père, avec dans la voix une nuance de méprisante raillerie.

Sous des dehors peu favorables, il était loin de ressembler moralement à Julius.

Ce n'était pas sa faute, après tout, s'il n'avait jamais réussi qu'à être et rester un méprisable inutile.

Son père n'avait jamais rien fait pour qu'il en fût autrement.

Widerski s'était marié sans amour : cet enfant, il ne l'avait jamais aimé.

Il n'avait même jamais songé à faire son devoir envers lui.

Durant les six années qu'il avait passées au lycée de Washington, c'est à peine si son père était venu le voir deux ou trois fois par an.

Pendant les premiers temps de son internat, il n'avait pas été sans souffrir de cette quasi-relégation. Lorsque le jeudi on les veilles de fête, il voyait ses petits camarades partir, la mine joyeuse, pendus au bras de leurs mères, il se sentait le cœur bien gros et ses yeux s'embuaient de larmes, de grosses larmes qui coulaient au long de ses joues pâlottes et qu'il n'avait pas le courage d'essuyer. Il s'en allait alors, vacillant sous le poids de sa grande douleur d'enfant, s'asseoir dans un coin retiré de la grande cour déserte et il restait des heures et des heures, le visage ruisselant sous cette pluie de larmes, à penser au bonheur des autres que son isolement immérité lui faisait prendre en grippe.

De souffrir ainsi, cela lui donna de bonne heure, de trop bonne heure, hélas ! le dégoût de vivre.

Il se traînait, tuant le temps, n'ayant déjà pas de but dans la vie.

Lorsqu'il atteignit sa quinzième année, un précepteur, à l'époque des grandes vacances, vint le chercher et l'emmena visiter l'Amérique, du Canada à la Louisiane, et, l'année suivante, il s'embarqua pour l'Angleterre et la France.

Ce voyage fut sa première grande joie.

A sa sortie du collège, son père s'était déclaré beaucoup trop occupé pour s'embarrasser d'un jeune homme de dix-huit ans. Avec une occupable inconscience, il lui avait complètement laissé la bride sur le cou. L'avait doté d'une pension de cinq cents dollars, pension qu'il doubla lorsque Jean atteignit sa vingtième année.

Sauf à l'heure des repas, jamais Jean ne voyait son père ; jamais son père ne prenait la peine de le garder près de lui et, au cours de longues causeries intimes et salutaires, de le préparer aux luttes futures, de lui faire une âme, besogne touchante et sacrée pour quiconque aime son enfant.

Dans ces conditions, comment Jean Widerski aurait-il bien pu devenir autre chose qu'un bon à rien-bon à tout, qu'un dévoyé ?

Cependant, il tenait de sa mère, pauvre et simple et touchante créature dont Widerski avait fait le malheur et que fort heureusement pour elle Dieu, à temps, avait rappelée à lui, un cœur généreux, accessible à la pitié et une âme difficile à gangrener complètement. Mais ces qualités, hélas ! n'avaient jamais été cultivées, développées, et n'avaient par conséquent jamais pu jusqu'alors se révéler, si timidement soit-il.

Tandis que sa rapide torpédo l'emportait dans un vertige de vitesse du côté d'Argirh-City, c'est à tout cela que pensait Jean en proie à une crise de profonde mélancolie.

Lorsqu'il eut dépassé les premières maisons d'Argirh-City, il mit brusquement son moteur en première vitesse et, au lieu de se diriger vers l'intérieur de la riante petite cité, il tourna sur sa gauche et engagea sa machine sur le chemin abrupt qui conduisait à la falaise au bas de laquelle Argirh avait construit sa ville.

Arrivé au faîte de la falaise, il gara son auto dans la cour d'un petit estaminet où il était venu bien souvent en trop joyeuse compagnie et, à pas lents, le regard perdu dans une profonde rêverie, il se traîna jusque vers le point le plus escarpé de la paroi granitique au pied de laquelle venaient se briser les vagues folles.

De ce point de la côte il lui était facile d'apercevoir la villa et les hauts arbres du parc de John Argirh..

Il resta longtemps absorbé dans sa méditation.

Dans la demi-nuit de ses paupières closes, une image soudain lui apparut, très vague, d'abord, puis plus précise, et tout à coup très nette : celle de miss Edith.

Il sursauta, écarquilla soudain les yeux, passa sur son front brûlant une main un peu tremblante et balbutia :

— Allons, c'est stupide !... Qu'est-ce qui me prend ? Quelle idée saugrenue me pousse à penser à cette exquise créature ?...

Il poussa un soupir, un étrange sourire erra sur ses lèvres, et il ajouta :

— Est-ce que par hasard mon père aurait raison ?

Il éclata d'un sceptique éclat de rire.

Lui amoureux ? Allons donc ! C'était impossible...

Et il mâchonna amèrement :

— Est-ce qu'un homme comme moi est capable d'être amoureux ?... Et c'est tant mieux car celle que j'aimerais serait à plaindre... Pauvre fille !...

Son ricanement s'acheva dans un hoquet d'émotion.

Il frissonna de la nuque aux talons. Tout chaviré, il regarda longuement dans la direction de la villa de John Argirh.

Son regard était comme voilé de tristesse et, très ému, peut-être pour la première fois de sa vie, il bredouilla :

— Après tout, pourquoi pas ?... Je ne suis pas méchant... Si l'on m'avait aimé, quand j'étais tout petit, si j'avais eu une maman pour m'apprendre à aimer, à être bon, ou plutôt à savoir l'être, je ne serais pas l'être insignifiant, le cœur vide, le pauvre isolé que je suis...

Il se leva, poussé par une force contre laquelle il n'essaya pas de lutter et, à grands pas, comme dans un rêve, le regard perdu très loin devant lui, dans la direction d'Argirh-City, il descendit un petit raidillon qui menait à la grève.

Arrivé au pied des hautes falaises, il suivit le bord de la mer et, après un quart d'heure de marche, se trouva soudain, sans qu'il ait eu nettement conscience du chemin parcouru, à quelques pas de la petite porte bâtarde qui du parc de la propriété de sir Argirh donnait accès sur les sables de la petite plage où souvent miss Edith venait rêver devant le calme moutonnement des flots...

Une exclamation de surprise mourut dans sa gorge.

Il venait d'apercevoir la jeune fille assise dans un fauteuil d'osier et qui semblait dormir...

Osant à peine mettre un pied devant l'autre, il se risqua jusqu'à trois pas d'elle et resta en extase devant le délicieux petit être...

Mais il n'était pas en contemplation derrière elle depuis dix secondes au plus qu'elle tressaillit comme réveillée en sursaut et d'instinct, se retourna vers Jean.

En l'apercevant, elle poussa un petit cri d'oiseau effarouché, se leva tout interloquée et s'excusa machinalement...

— Je vous demande pardon...

Jean bredouilla :

— C'est moi, mademoiselle, qui suis indiscret... cet endroit de la plage vous est réservé... croyez bien que c'est par hasard si vous me trouvez derrière vous... Je suis venu jusqu'ici sans bien me rendre compte du chemin parcouru... Si j'avais pu me douter que je viendrais jouer près de vous le rôle de rôdeur je me serais bien gardé...

Il n'acheva pas.

Les mots ne lui venaient plus... Il était perdu d'émotion...

Edith qui avait repris toute son assurance en entendant Jean lui parler ainsi désigna le pliant qui se trouvait près d'elle et invita d'un geste charmant le jeune homme à s'asseoir.

En balbutiant des mots sans suite, Jean prit place auprès de la jeune fille qui questionna :

— Vous n'êtes pas venu de Charleston à pied...

(A suivre).